

# Énergie extra, 6/97

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **123 (1997)**

Heft 26

PDF erstellt am: **29.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Favoriser la collaboration

L'Office fédéral de l'énergie est l'un des rares offices à disposer, depuis des années, d'un service de coordination avec les cantons et les communes.

Favoriser la collaboration, tel est le leitmotiv de ce service. Entre la Confédération et les cantons d'abord. Les informations concernant la situation énergétique de notre pays et la politique énergétique suisse doivent en effet être diffusées auprès des principaux partenaires de l'OFEN: les cantons.

Mais les informations ne doivent pas circuler à sens unique. C'est pourquoi, chaque année, des représentants de l'OFEN visitent environ huit cantons et élaborent un «Bilan de politique énergétique».

Favoriser la collaboration avec les communes est un autre but du service, notamment dans le cadre d'Énergie 2000.

Les objectifs du secteur Collectivités publiques, l'un des huit secteurs d'Énergie 2000, permettent d'apporter un soutien aux communes souhaitant s'engager à atteindre les buts d'Énergie 2000.

«Infoénergie» (en Suisse alémanique) et «L'énergie dans la cité» (en Suisse romande) sont deux projets favorisant l'échange d'expériences entre les communes. Douze communes, dont trois en Suisse romande, ont été distinguées pour leur politique énergétique exemplaire et ont reçu le label «Cité de l'énergie».

Nicole Zimmermann  
Service de coordination  
avec les cantons et  
les communes, OFEN

## L'énergie dans la cité

pages 2-5

## Programme d'investissement Énergie 2000

page 5

## Manifestations et publications

pages 6-8



### Pierre Kohler

Ministre de l'Environnement et de l'Équipement. Président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie.

«La nouvelle loi sur l'énergie permettra aux cantons de conduire une politique énergétique dynamique et active, digne du prochain millénaire.»

## Les cantons s'engagent pour Énergie 2000

La politique énergétique, qu'elle soit fédérale, cantonale ou communale, intéresse au plus haut point les autorités politiques. A quelque niveau que ce soit, elles la vivent au quotidien. Les nouvelles lois et leur cortège de mesures parfois contraignantes (pensons au décompte individuel des frais de chauffage et d'eau chaude) ne rencontrent pas toujours un bon écho auprès de la population et des milieux concernés.

Les cantons ont réussi, grâce à une excellente collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie, à faire entendre leur point de vue lors de l'élaboration de la future loi sur l'énergie, loi-cadre prenant en compte les instruments du marché. Cette loi a tiré les conclusions de la difficulté d'application de certains articles de l'arrêté et de l'ordonnance sur l'énergie. Elle permet ainsi aux cantons, en tenant compte des spécificités propres à chacun, de mettre en œuvre une politique énergétique dynamique et active.

La Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie soutient le projet de loi sur l'énergie soumis cet automne aux Chambres.

La Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie a aussi adopté un «Programme des cantons pour la 2<sup>e</sup> mi-temps d'Énergie 2000», son propre programme Énergie 2000 en quelque sorte. Ses points forts sont aussi l'utilisation rationnelle de l'énergie et le renforcement des énergies renouvelables. Toutefois, les moyens limités des collectivités publiques, tant au niveau financier que personnel, obligent à cibler les actions sur les mesures les plus efficaces.

En tant que nouveau président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie, je m'engage à défendre les intérêts des cantons pour qu'ensemble, Confédération et cantons, conduisons une politique énergétique digne du prochain millénaire.

P.K.

## SECTEUR COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

# L'énergie dans la cité en Suisse romande

*L'énergie dans la cité* propose des démarches auxquelles les communes peuvent adhérer volontairement. L'objectif est de parvenir à réaliser des économies d'énergie, d'augmenter l'utilisation des énergies renouvelables et de trouver les solutions technologiques et énergétiques optimales. Avec des actions bien définies autant techniques que politiques, accompagnées par des spécialistes expérimentés, il est possible de déterminer les mesures les plus efficaces pour améliorer les processus, réduire les coûts et préserver l'environnement.

En octobre dernier, dans le cadre du programme *L'énergie dans la cité*, vingt-deux communes romandes étaient membres du *Club des Villes*, et trois d'entre elles, Neuchâtel, Lausanne et La Chaux-de-Fonds, *Cités de l'énergie*.

Plus d'un demi-million d'habitants sont concernés.

L'engagement des communes se concrétise par la signature d'une charte ou d'un contrat. La charte du *Club des Villes* marque un engagement moral ou un partenariat, tandis que le contrat vise à l'obtention du label *Cité de l'énergie*.

*L'énergie dans la cité* offre des services, en collaboration avec les services cantonaux de l'énergie. Les services de conseils, d'accompagnement ou d'information sont effectués par sept animateurs répartis sur le territoire romand. Ils sont soutenus

dans leur tâche par la mise à disposition d'outils pratiques développés par Energie 2000 et par de la formation continue. Les échanges d'informations et d'expériences sont favorisés au sein du *Club des Villes*, un lieu où l'on parle d'exemples concrets et où l'on imagine des solutions applicables dans les communes (voir «la preuve par l'exemple»). Pour encourager et concrétiser les économies d'énergie, un certain nombre de produits ou d'outils d'information sont proposés (voir page 4).

Pour plus d'informations et adresse des animateurs: *L'énergie dans la cité*, B. Dufour-Fallot, c/o Bio-Eco Conseils Le Château, 1304 Cossonay tél. (021) 861 00 97 fax (021) 862 13 25

L'objectif du secteur Collectivités publiques est de renforcer les interventions exemplaires des pouvoirs publics et leur action politique dans le domaine de l'énergie en vue d'atteindre les objectifs d'Energie 2000.

Afin de réaliser le plus grand nombre de mesures volontaires, les activités du secteur portent sur deux axes principaux: les journées d'échanges entre les autorités de la Confédération, des cantons et des communes et Energie 2000, la coordination des activités et des conditions générales; et le soutien aux communes dans différents domaines tels que la planification énergétique, l'exploitation des bâtiments et des installations de la commune et les relations publiques.

Le secteur favorise aussi la collaboration avec les autres secteurs concernés comme les secteurs Carburants, Energies renouvelables, Immobilier, etc.

Le programme *L'énergie dans la cité* est dépendant de ce secteur.



Brigitte Dufour-Fallot,  
Coordinatrice romande du  
secteur Collectivités publiques.

## ECHANGES D'EXPERIENCES

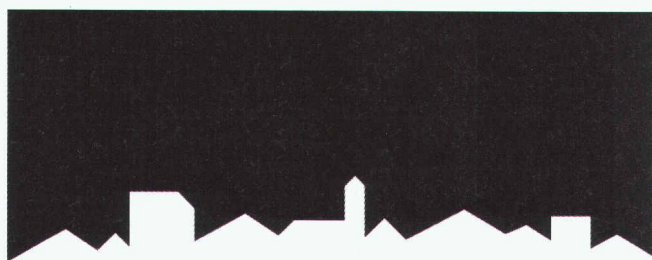
## Les séminaires du Club des Villes

Dans le cadre des échanges d'expériences entre communes, un séminaire du *Club des Villes* a eu lieu à Sion, le 9 décembre 1997 sur le thème **Energie et Pollution de l'Air**. La consommation modérée des agents énergétiques fossiles est à même de réduire la pollution de l'air et les collectivités publiques contribuent aux actions du «Forum de l'Air» valaisan. En suivant de près la consommation d'énergie des bâtiments, en aménageant le territoire de manière à utiliser rationnellement l'énergie, avec le réseau de transports notamment, ou en modérant le trafic, les communes peuvent diminuer la charge polluante de l'air.

### Economies d'énergie La preuve par l'exemple!

Le thème du premier séminaire 1998 du *Club des Villes* consiste à démontrer le potentiel d'économies d'énergie au travers d'exemples concrets qui demandent peu d'investissements.

La rencontre aura lieu à **Vevey, le 14 mai 1998**. Des mesures simples, appliquées à l'exploitation par exemple, entraînent des économies d'énergie et financières. Cette rencontre a pour but de persuader les acteurs communaux d'opter pour des mesures d'économie.



## L'énergie dans la cité

Les communes maîtrisent l'énergie

**LA PREUVE PAR L'EXEMPLE**

Les économies d'énergie et les énergies renouvelables sont-elles compatibles avec la situation financière actuelle? Oui, pour autant que l'on vise une utilisation véritablement rationnelle de l'énergie. De nombreux exemples le démontrent.

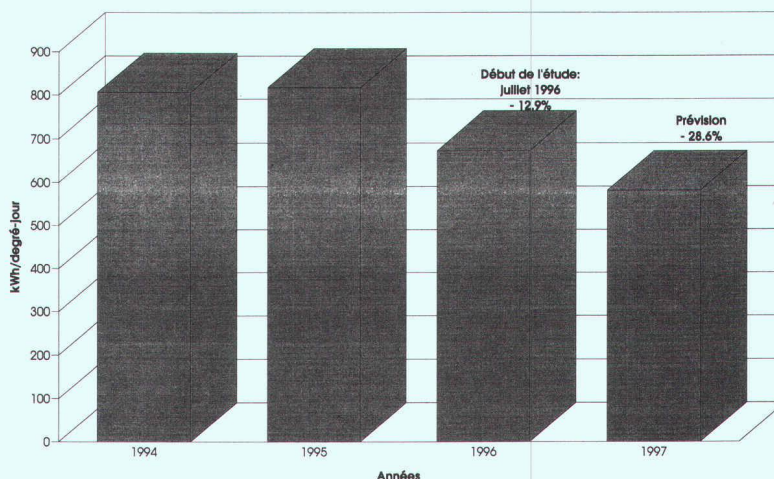
**Vevey**

La piscine de Corseaux Plage qui comprend un bassin extérieur ouvert la belle saison et un bassin intérieur ouvert toute l'année est un des gros consommateurs communaux.

En 1995, les consommations sont: électricité, 345 000 kWh; chaleur (gaz et mazout), 2 224 000 kWh PCI (pouvoir calorifique inférieur); et 37 000 m<sup>3</sup> d'eau. Après une analyse énergétique, des mesures d'assainissement ont été appliquées. Pour l'année 1997, les économies réalisées seront de l'ordre de 42% pour l'électricité, 28% pour la chaleur (gaz et mazout) et 54% pour l'eau. Sans tenir compte d'une baisse de tarif du gaz, c'est une économie financière

d'environ 68 000 francs qui est réalisée avec peu d'investissements. Sans changer le confort (la température de l'air et de l'eau du bassin intérieur sont toujours de 28° et 26°) des

Consommation de chaleur corrigée en fonction de la température (1995 = année de référence)



mesures de correction du mode d'exploitation ont été effectuées. Ces mesures (régulations, horloges, entretien...) font que les pompes marchent moins, la ventilation est arrêtée la nuit,

mais elle se remet en route automatiquement selon le taux d'humidité ou la température, le diamètre de la roue des pompes a été réduit. (Vevey est membre du Club des Villes depuis 1994).

**Lausanne: bateaux électrosolaires**

Dès août 1997, les navettes circulent sans bruits entre Lausanne et Lutry d'un côté et Saint-Sulpice de l'autre.

Ces navettes rebaptisées «Aquarel» et construites par une société yverdonnoise sont propulsées par des moteurs électriques alimentés par énergie solaire. 14 m<sup>2</sup> de panneaux solaires recouvrent la toiture alors que 32 batteries sont cachées dans le ventre du bateau. Celles-ci sont aussi rechargeables au port par simple câblage sur la centrale solaire de Vidy. Le bilan global est positif, l'énergie totale produite étant supérieure à celle consommée pour la recharge des batteries.

Avec 24 passagers à leurs bords, les Aquarel inaugurent le premier transport régulier de passagers propulsé à l'énergie solaire. Plus rapide qu'un pédalo, elles n'avanceront que de 8 à 10 km/h. Le cabotage en silence le long des rives lémaniques offre une nouvelle attraction touristique alliée à un concept technique novateur.

(Lausanne est Cité de l'énergie depuis 1996)



**Mollens (VS)**

La salle polyvalente de cette petite commune est utilisée de manière intensive toute l'année. Le bilan énergétique établi dans le cadre du projet *L'énergie dans la cité* a permis la réalisation de mesures simples avec de faibles investissements (de l'ordre de 3000 francs): isolation des caissons de stores, réparation d'une paroi non étanche à l'air, isolation des gaines de ventilation. Avec l'abandon de l'installation d'humidification de l'air et la diminution des pressions de ventilation, c'est 15 MWh qui sont économisés pour un gain financier de 1500 francs/an. De plus, un responsable des bâtiments publics sera nommé par l'administration communale, permettant ainsi une meilleure gestion de la salle polyvalente, tant en matière d'économies d'énergie que de l'utilisation de cette infrastructure. (Mollens est membre du Club des Villes depuis 1996).

## LA PREUVE PAR L'EXEMPLE (SUITE)

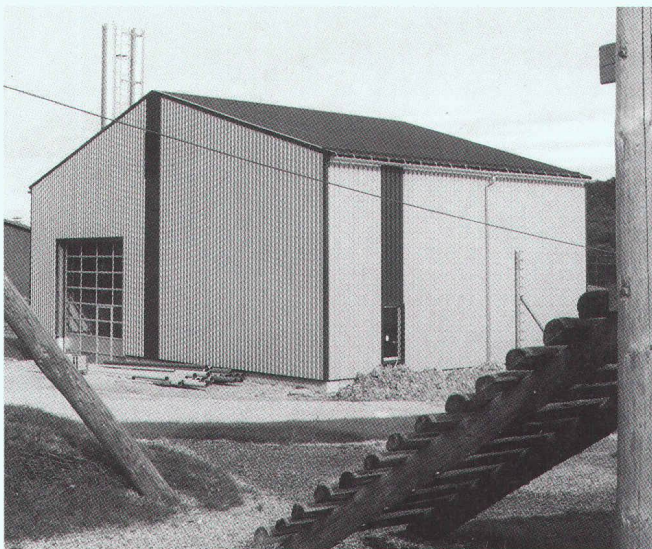
## Baulmes (VD)

## Le bois: pétrole indigène de Baulmes (VD)

Dans le cadre du programme d'encouragement en faveur de l'énergie du bois (PEEB) lancé par Energie 2000, Baulmes, commune forestière, joue le jeu et construit une centrale de chauffage automatique au bois dédoublée, ainsi qu'un réseau de distribution de chaleur à distance.

La société anonyme Baulmescad, constituée à cette occasion, construit à la périphérie du village la centrale de chauffage automatique au bois de 1500 kW de puissance thermique. Cette construction est soutenue financièrement par l'Etat de Vaud. Actuellement, le bâtiment est sous toit. A l'intérieur, les installateurs finissent la centrale de chauffage qui doit fonctionner cet hiver déjà. Pour assurer la distribution de chaleur, la pose des conduites va bon train. Les raccordements de la première phase se dérouleront jusqu'en 1999. Dans un premier temps, la commune de Baulmes, partenaire, entend raccorder le plus de bâtiments communaux possibles. Ensuite des entreprises et des logements privés profiteront de la chaleur du bois.

(Baulmes est membre du *Club des Villes* depuis 1996).



A proximité de la place de jeux, la centrale automatique de Baulmes chauffe au bois plusieurs bâtiments communaux.

## Le Lignon cité solaire (GE)

Deux cents mètres carrés de panneaux solaires ont été posés début juillet sur les toits plats de bâtiments privés du Lignon. C'est sur l'impulsion de la commune que le projet est né. Accepté en 1993 par le Conseil municipal, «l'action Procap 94» invitait le Conseil administratif à favoriser la mise à portée de tous des capteurs solaires pour la production d'eau chaude. C'est ainsi que des panneaux solaires ont vu le jour avec l'appui de la Confédération et du canton. Si les premières analyses confortent les études préliminaires, c'est toute la cité qui deviendrait solaire à l'exception de deux tours. Les locataires concernés bénéficieront des économies qui seront réalisées.

## MOBILITÉ

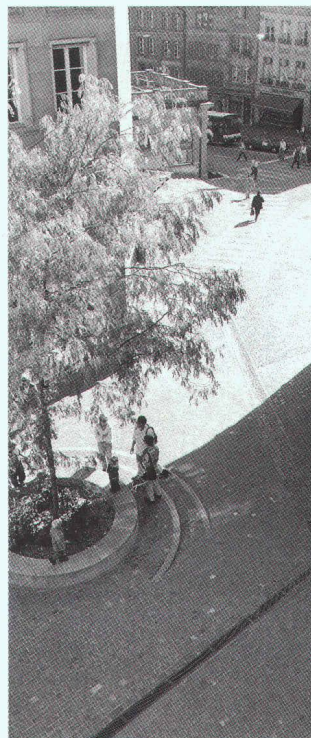
## Repenser la rue...

## vers une nouvelle culture communale de la voie publique

Dans le domaine de la Mobilité, *L'énergie dans la cité* offre de nouveaux services développés en collaboration avec le secteur Carburants.

*L'énergie dans la cité* propose des services visant à soutenir les communes lors de la promotion des déplacements à pied ou à vélo ainsi que la promotion des mesures de modération de trafic ou du stationnement favorable à l'écomobilité. Avec le concours de conseillers en mobilité, les communes sont encouragées à prendre des initiatives tant au niveau de l'infrastructure que du marketing. L'offre comprend l'analyse des possibilités, le conseil à un groupe de travail composé des acteurs directement intéressés, la définition et la mise en œuvre d'un catalogue de mesures, et la communication.

Pour plus d'informations, un prospectus est à votre disposition (cf. page 8).



## GESTION DES TRANSPORTS À FRIBOURG (FR)

Les communes de l'agglomération de Fribourg gèrent ensemble leurs transports. A l'instar d'autres villes, l'accroissement du trafic motorisé rend difficile la circulation dans le centre-ville, surtout aux heures de pointe. Pour éviter l'engorgement complet, une conception globale des transports a vu le jour. La stratégie est axée sur la modération du trafic, le renforcement de l'offre des transports collectifs et la valorisation des modes de déplacement alternatifs. L'objectif est de maintenir une mobilité équivalente à celle d'aujourd'hui et d'élever la part des transports publics de 17 à 25 %.

La mise en œuvre du concept proposé se fait d'une manière coordonnée et par étapes.

La première phase consiste à mettre en service des nouvelles lignes de transports publics desservant les zones à fort potentiel de déplacement, à réaliser le compartimentage du centre-ville, à créer certains parkings d'échange et faire les aménagements nécessaires à la modération du trafic.

Ces mesures devraient déployer leurs premiers effets concrets à l'horizon de l'an 2000.

(Fribourg est membre du *Club des Villes* depuis 1997)

QUELQUES OUTILS POUR LES COMMUNES

**Deux outils informatiques pour mesurer puis gérer (à la baisse) les dépenses énergétiques:**

**ENERCOMPTA**

Que ce soit manuellement ou à l'aide du logiciel, une comptabilité énergétique simple permet de mettre en exergue des coûts d'exploitation d'un bâtiment, des éventuels défauts techniques ou de fonctionnement, et de comparer des dépenses d'énergie avec des valeurs de référence permettant de connaître la «santé» de l'immeuble. L'entretien ciblé des immeubles et de leurs installations techniques permet d'économiser 20 % et plus d'énergie.

La comptabilité énergétique à l'usage des communes (classeur mode d'emploi et logiciel de calcul pour PC/sur Excel), Fr. 100.-/ex. Offres de conseils sur demande.

Les communes vaudoises qui en font la demande recevront gratuitement ENERCOMPTA offert par le Service cantonal de l'énergie.

**ENERCOM**

Le bilan et les propositions d'amélioration sont donnés sous forme d'images claires et faciles à lire. L'utilisateur peut ainsi visualiser les déperditions thermiques de l'immeuble, tester différentes variantes et obtenir des ordres de grandeurs des prix pour certains travaux d'assainissement.

Logiciel didactique d'aide à la décision pour l'assainissement de bâtiments publics, exemple: l'école, Fr. 50.-/ex.

**Deux outils pour concrétiser la volonté et la politique énergétique:**

**La Charte du Club des Villes**

C'est un document permettant aux communes d'afficher leur intérêt aux questions énergétiques et de participer à une plate-forme d'information et d'échanges. La variante A est un engagement moral, tandis que la variante B se concrétise par un partenariat et le paiement d'une cotisation. Par cette dernière, la commune devient membre de l'association *L'énergie dans la cité*.

**Le label Cité de l'énergie**

C'est une distinction accordée aux communes qui s'engagent à maîtriser leur futur énergétique en mettant en œuvre une gestion exemplaire de leur énergie. Le label *Cité de l'énergie* a été développé à l'intention des communes qui désirent analyser leur démarche, mettre en valeur leurs actions et comparer leurs expériences. Le développement de ce label s'est fait au niveau national, garantissant ainsi l'application d'une démarche et de critères identiques pour l'ensemble des communes suisses.

Les animateurs de *L'énergie dans la cité* tiennent à disposition les documents nécessaires à l'obtention du label: le règlement d'octroi définit les buts, les aspects juridiques et financiers liés au label; le Catalogue des actions envisageables suggère aux communes toute une série de démarches dans les différents domaines concernés par la politique énergétique et rappelle la procédure; le Rapport d'évaluation permet d'évaluer la situation d'une commune intéressée; les Statuts de l'association *L'énergie dans la cité* contiennent les buts et le rôle de ses membres.

En Suisse romande, le label a été décerné pour la première fois en 1995 à la Ville de Neuchâtel, en 1996 à la Ville de Lausanne et cette année à la Ville de la Chaux-de-Fonds. La Chaux-de-Fonds (membre du *Club des Villes* depuis 1996) était la douzième commune à recevoir le label *Cité de l'énergie* en Suisse.



Le label *Cité de l'énergie* a été remis à La Chaux-de-Fonds le 12 septembre 1997 lors de la Manifestation nationale annuelle de l'énergie.

C'est au directeur de l'énergie et des services industriels, M. G. Jeanbourquin que le conseiller fédéral M. Moritz Leuenberger a remis le label *Cité de l'énergie*. Cette distinction apporte à la ville de l'estime mais aussi des devoirs. Car La Chaux-de-Fonds s'est explicitement engagée à promouvoir les économies d'énergie dans un processus à long terme. En fait, c'est une prolongation de la politique communale menée jusqu'à ce jour qui se concrétise par le rapport du Conseil communal. La Chaux-de-Fonds peut se targuer de belles réalisations depuis 1926 déjà... en créant le premier chauffage à distance. En construisant l'usine d'incinération des ordures en pleine ville en 1972, la chaleur a été valorisée dans un réseau de chauffage à distance. Ces dernières années, les efforts d'économies ont porté sur les

énergies de réseaux et sur l'assainissement des bâtiments publics et des immeubles communaux.

Le processus de labellisation commence par le bilan énergétique dressé dans au moins trois domaines d'activités (Bâtiments, réseaux, eau, épuration, transports, information ou organisation). Sur la base de ce bilan, la ville a décidé ce qu'elle veut entreprendre pour diminuer les consommations d'énergie. Le Conseil général s'est engagé formellement sur ces projets, et la commune a ensuite, après examen, reçu le label. Celui-ci implique un suivi des projets et un rapport d'information annuel sur les résultats obtenus. C'est donc à la fois une démarche, un titre, une garantie de qualité et une distinction.

Le rapport du Conseil communal de la ville de La Chaux-de-Fonds relatif à la politique énergétique et aux démarches pour l'obtention du label *Cité de l'énergie*, septembre 1997, est disponible gratuitement chez *L'énergie dans la cité*.

**Deux communes ont entamé la démarche pour obtenir le label *Cité de l'énergie*, Delémont (membre du *Club des Villes* depuis 1996) et Montreux (membre du *Club des Villes* depuis 1995).**



## DU NOUVEAU À BERNE

## A L'OFEN, ça déménage!

L'Office fédéral de l'énergie vient de prendre possession de ses nouveaux locaux à Berne (Monbijoustrasse 74), réalisant ainsi un rêve de plus de vingt ans de regrouper ses services sous un même toit.

«Fluctuat nec mergitur» (qu'il oscille sans sombrer), à l'instar de la devise parisienne, c'est ce qu'on peut souhaiter au bâtiment affublé du nom de Titanic II et à ceux qui s'y démènent. Pour ses interlocuteurs, l'OFEN reste le même, un partenaire qui a gagné en consistance par le regroupement géographique de ses forces.

## Le «qui fait quoi» de l'OFEN

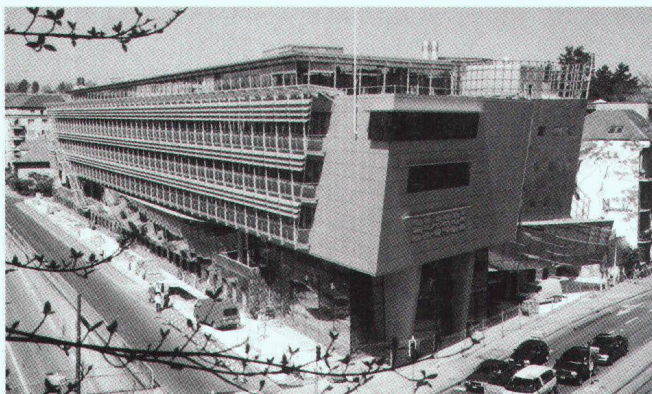
Une brochure de douze pages qui vient de paraître. Elle

présente les nombreuses tâches variées et les activités de l'OFEN, avec plusieurs références pour en savoir plus sur un domaine précis, qu'il soit politique, économique, technique ou écologique... mais toujours énergétique!

## La division technique sous la loupe

Au sein de l'OFEN, la division Technique énergétique couvre différents domaines qui vont de la recherche à l'application de nouvelles techniques relationnelles et durables de gestion de l'énergie, en passant par le soutien d'installations pilotes. Ces différents aspects sont présentés dans une autre brochure.

(Commande cf. page 8)



## LOI SUR L'ÉNERGIE

## L'état des délibérations

Deux points importants ont provoqué des discussions à propos de la loi de l'énergie:

- la suppression du décompte individuel des frais de chauffage (DIFC) dans les bâtiments existants
- la suppression de l'option prévue pour les cantons de soumettre à autorisation l'installation de nouveaux chauffages électriques fixes.

La Commission pour l'environnement, l'aménagement du territoire et l'énergie du Conseil national (CEATE-CN) a commencé le 21 octobre 1997 à éliminer les divergences. Elle a en outre décidé d'étudier plus à fond la taxe incitative sur les énergies non renouvelables que le Conseil national avait

inclue dans la loi sur l'énergie lors de la session d'été 1997. Elle veut étudier notamment de nouvelles variantes d'une taxe incitative neutre du point de vue des coûts publics et leurs effets sur l'économie et l'utilisation de l'énergie, en les plaçant dans le contexte des deux initiatives populaires («solaire» et «énergie-environnement») en suspens. Elle fera, le cas échéant, de nouvelles propositions à l'assemblée plénière.

Les études décidées par la CEATE-CN entraînent un retard considérable des délibérations sur la loi sur l'énergie. Celle-ci ne pourra pas être ratifiée avant la session de printemps 1998.

## RÉNOVATION: PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

## 64 millions à saisir: qui, quoi, quand, comment?

Dans le cadre du programme fédéral de relance de l'économie, nous rappelons que 64 millions de francs ont été mis à la disposition d'Energie 2000 pour contribuer aux travaux de préparation pratique en vue d'économiser l'énergie et de favoriser les énergies renouvelables.

## ● Qui?

Les propriétaires qui investissent au moins 50 000 francs dans un projet déclenché ou accéléré par ce programme.

Certains cantons (par exemple Vaud) participent à des travaux plus modestes.

## ● Quoi?

Quatre axes sont privilégiés: l'élaboration de l'enveloppe du bâtiment, de l'éclairage, la récupération de chaleur, le chauffage par énergies renouvelables. La subvention s'élève en moyenne à 10% des investissements ou maximum à 70 000 francs.

Le taux supérieur à 10% est appliqué lorsque deux axes au moins sont suivis, que le plan photovoltaïque est également utilisé ou que les économies d'énergie sont très importantes (plus de 50% ou standard/minergie).

## ● Quand?

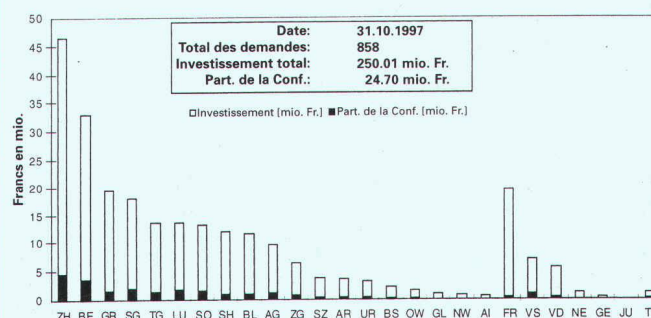
Au plus tôt, les premiers seront les mieux servis. La Suisse

romande accumule un certain retard sur le reste du pays, à vous de corriger le tir! Vos demandes de subventions sont à déposer au plus tard en décembre 1998. La réponse vous parviendra dans le mois. Quant aux travaux subventionnés, ils devront être réalisés à la mi-1999.

## ● Comment?

Pour en savoir plus sur le programme, sur la démarche et les formules de demandes de subventions, adressez-vous à notre Service cantonal de l'énergie (BE: 032/944 10 40, JU: 032/421 53 90, VS: 027/606 31 00, FR: 026/705 28 43, NE: 032/889 47 26, GE: 022/319 23 23, VD: 021/316/70 16) ou au Centre «Programme d'investissements Energie 2000», chemin de la Raye 13, 1024 Ecublens, tél. 021/693 70 91, fax 021/693 55 60.

## Investissement et participation de la Confédération



NOUVEAU COURS

## Optimisation de l'exploitation des installations techniques du bâtiment

Ce cours qui a connu un grand succès en Suisse alémanique est transféré en Suisse romande au printemps 1998. Il s'adresse à deux publics cibles distincts.

Le premier module est destiné en priorité aux fournisseurs de prestation. Durant 2 jours, les participants se familiarisent avec les nouvelles techniques pour conquérir ce nouveau marché, très complexe. A l'issue du séminaire, les méthodes de sensibilisation, le transfert technique, les diverses stratégies permettront aux « vendeurs » de prestation d'acquiescer de nouveaux clients.

Le second module est organisé pour les responsables techniques afin d'améliorer les compétences dans les travaux de coordination et la direction des activités techniques. Les nombreux savoir-faire abordés permettront, en cette période de restriction budgétaire, de choisir les investissements rentables dans l'optimisation technique des installations du bâtiment.

(Inscriptions/reenseignements, cf page 8.)

JEU INFORMATIQUE

## CO<sub>2</sub>: mon bilan personnel

«Je connais mes émissions de CO<sub>2</sub> – je sais qui je suis!» Le jeu informatique de la Société suisse pour la protection de l'environnement (SPE), réalisé avec le soutien de l'OFEN et de la Ville de Neuchâtel, permet d'estimer, puis d'optimiser les émissions de CO<sub>2</sub> du joueur. Il répète de manière ludique des possibilités d'action parfois insoupçonnées dans la vie quotidienne, dans les transports, le chauffage, la consommation, etc.

En connaissant ce que l'on

consomme et ce que l'on peut faire, on a le choix d'obtenir autant, voire davantage, de satisfactions en causant moins de dommages à notre milieu vital.

Utile pour les ménages, les écoles et les entreprises, le jeu informatique sur PC s'obtient *au prix de 10.- + port à la SPE 6, rue Saint-Ours, 1205 Genève, tél. 022/329 99 29 fax 022/320 39 77 (Commande cf. page 8)*

PROGRAMME TRANSFRONTALIER

## La route du bois-énergie

Dans le cadre du programme transfrontalier Interreg 2, la route franco-suisse du bois énergie a été officiellement ouverte le 24 octobre à Morteau. Une dizaine de chaufferies à bois sont présentées aux autorités, gérances et grands consommateurs intéressés, illustrant différents concepts d'alimentation en énergie et une variété de chaudières automatiques en bois. La route du bois est l'un des objectifs que s'est fixés le programme bois énergie-

Interreg 2, soutenue par de nombreuses instances européennes, françaises, suisses, cantonales (BE, JU, VD, NE) et par la Communauté du travail du Jura.

Les partenaires veulent ainsi positionner l'arc jurassien franco-suisse comme un des principaux leaders européens sur le bois énergie, qui opte pour un développement durable. Un document est disponible.

Renseignements: ASEB (Commande cf. page 8)

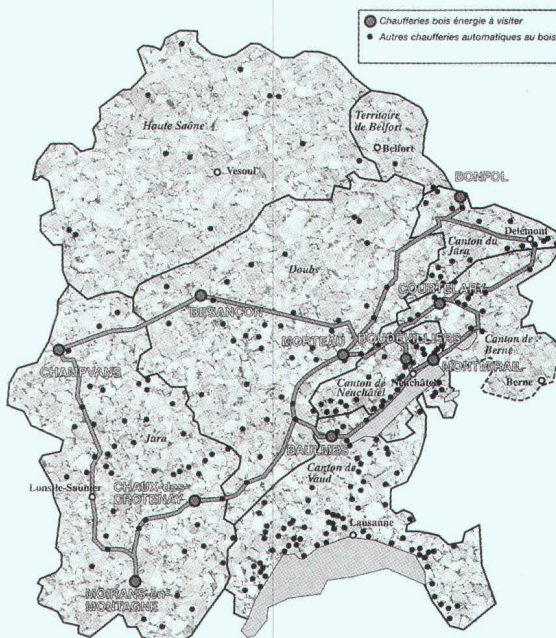
DOCUMENTS TECHNIQUES

## 2000 Eco-Construction

Possédez-vous ces fiches techniques et thématiques? Elles présentent avec des références et des adresses très utiles:

- les résultats d'études spécifiques
- les projets pilotes caractéristiques réalisés
- les exemples de nouvelles techniques

La construction écologique a pour but de privilégier les matériaux et les techniques permettant de réduire toute charge sur l'environnement. Elle contribue à stabiliser la consommation d'énergie et à participer davantage au maintien des cycles naturels. (Commande cf. page 8)





## Manifestations

Energie Extra, CP 3219, 1400 Yverdon Tél. ou fax: 024/425 41 46

quand	quoi	où	prix
<input type="checkbox"/> 21 janvier	<b>Cours:</b> Architecture climatique équilibrée – Conception, démarche et dimensionnement	Yverdon	300.–
<input type="checkbox"/> 28 janvier	<b>Energie solaire thermique dans le bâtiment</b> – applications actuelles	Yverdon	290.–
<input type="checkbox"/> 3 février	<b>Séminaire DIANE:</b> la construction écologique dans la rénovation afin d'assurer un développement durable	Genève	150.–
<input type="checkbox"/> 28 février au 8 mars	<b>Exposition Habitat &amp; Jardin</b> – stand ProRenova – Séminaire sur le thème de la rénovation	Lausanne	gratuit
<input type="checkbox"/> 6 et 7 mars	<b>Optimisation de l'exploitation des installations techniques du bâtiment</b> (pour fournisseurs de prestation)	Yverdon	1250.–
<input type="checkbox"/> 11 et 12 mars	<b>Optimisation de l'exploitation des installations techniques du bâtiment</b> (pour responsables techniques)	Yverdon	1250.–
<input type="checkbox"/> 14 mai	<b>Economies d'énergie:</b> la preuve par l'exemple	Vevey	50.–

## Publications

Commandes à Energie Extra, CP 3219, 1400 Yverdon fax 024/425 41 46

- Catalogue des publications et produits pour les communes de Suisse romande, juin 97. Gratuit.
- Prospectus ENERCOMPTA, la comptabilité énergétique pour les communes. Gratuit.
- Prospectus label «Cité de l'énergie». Gratuit.
- Rapport de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'obtention du label «Cité de l'énergie», juin 97. Gratuit.
- Prospectus «Repenser la rue, vers une nouvelle culture communale de la voie publique». Gratuit.
- Rapport annuel Energie 2000: rapport principal, OCFIM, 3000 Berne, no 805.063.7f\*
- Rapport annuel Energie 2000: annexes (600 pages), OCFIM, 3000 Berne, no 805.063.7f\*
- L'énergie, notre préoccupation, no 805.690f\*
- Les domaines de la division techniques énergétiques de l'OFEN. (En préparation)
- Calendrier des cours et manifestations. Formation professionnelle en matière d'énergie, SYNETRUM SA, Hallwylstrasse 12, 3280 Morat, tél. 026/672 75 76, fax 026/672 75 80\*
- Entretien des bâtiments – guide de maintenance et carnet d'entretien. Prix: 45.90.
- L'électricité à bon escient. Manuel RAVEL. Prix: 77.50.
- Diane – Construction écologique: abonnement aux fiches techniques. Prix 40.–.
- Eoliennes et protection du paysage. Prix: 30.60.
- CD ROM «Windborne 1». Prix: 44.90.
- Jeu CO<sub>2</sub>: L'air, mon bilan personnel, jeu informatique pour PC. Prix: 10.–.

\*(Gratuit, commande écrite en joignant une étiquette autocollante portant votre adresse pour l'envoi)

je commande     je m'inscris (veuillez cocher)

Nom, prénom: \_\_\_\_\_ Profession: \_\_\_\_\_

Entreprise: \_\_\_\_\_ N° tél. et fax: \_\_\_\_\_

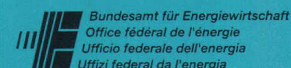
Adresse: \_\_\_\_\_ NPA/Lieu: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

A retourner à: Energie extra C/o Daniel Notter CP 3219 1400 Yverdon Fax 024/425 41 46

## Impressum

Energie extra  
Edition 6/97  
(parution tous les 2 mois)



### Editeur

Office fédéral de l'énergie (OFEN)  
3003 Berne

### Rédaction

Urs Ritschard, Olivier Grandjean  
OFEN, Section Information  
Tél. 031/322 56 64  
Fax 031/323 25 10

Daniel Notter

1400 Cheseaux-Noréaz  
Tél./Fax 024/425 41 46  
Natel 077/38 06 60

### Crédits photographiques

Sue Stammach, Daniel Notter,  
René Besson

### Hotline Energie 2000

Informations gratuites sur le  
programme Energie 2000

**0800 55 96 97**

### L'Office fédéral de l'énergie sur Internet:

<http://www.admin.ch/bew>

### Abonnement gratuit à Energie extra

(nombre d'exemplaires pour avoir des nouvelles tous les deux mois de l'Office fédéral de l'énergie et du programme Energie 2000.

Des exemplaires supplémentaires de cette édition d'Energie extra peuvent être commandés:

Numéro d'édition: .....  
Nombre d'exemplaires: .....

Remplir le talon et l'envoyer ou le faxer à: Rédaction Energie extra, c/o Daniel Notter, case postale 3219, 1400 Yverdon-les-Bains, fax 024/425 41 46.

Eine deutschsprachige Ausgabe von Energie Extra (mit eigener Redaktion) ist erhältlich beim Bundesamt für Energiewirtschaft 3003 Bern, fax 031/323 25 10